

Certificat



PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025

Ecocert Canada confirme par la présente que :

ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

389, chemin Bellevue Ouest, Cap-St-Ignace, Quebec, G0R 1H0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) * Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités:
PRODUCTION VEGETALE, PREPARATEUR

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Sébastien Houle

Date d'anniversaire : 15 avril 2026
lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci
n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 5 juillet 2010

Le dernier audit a eu lieu le 20 août 2025

Z001(COR)v02fr

Page 1/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi
Accédez au certificat
officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Absinthe	Biologique	X	X
> Agastache fenouil	Biologique	X	X
> Ail	Biologique	X	X
> Amélanche	Biologique	X	X
> Aneth	Biologique	X	X
> Aronia	Biologique	X	X
> Aronias congelées	Biologique	X	X
> Asperges congelées	Biologique	X	X
> Asperges	Biologique	X	X
> Basilic sacré	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Betteraves marinées délicieuses	Biologique	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X
> Betttes à carde	Biologique	X	X
> Beurre de poires et aronias	Biologique	X	X
> Beurre de poires et gingembre	Biologique	X	X
> Beurre de poires	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et amélanches	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et aronia	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et bleuets	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et butternut	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et camerises	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Beurre de pommes et cerises	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et érable	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et mûres	Biologique	X	X
> Beurre de pommes et pimbinas	Biologique	X	X
> Boisson : Tonique du voyageur	Biologique	X	X
> Bourrache	Biologique	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X
> Camerises congelées	Biologique	X	X
> Camerises	Biologique	X	X
> Carottes	Biologique	X	X
> Casseille	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Cassis congelés	Biologique	X	X
> Cassis	Biologique	X	X
> Cerfeuil	Biologique	X	X
> Cerises avec noyaux congelées	Biologique	X	X
> Cerises de terre	Biologique	X	X
> Cerises dénoyautées congelées	Biologique	X	X
> Cerises	Biologique	X	X
> Chicorée	Biologique	X	X
> Chou frisé	Biologique	X	X
> Chou	Biologique	X	X
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Choux-rave	Biologique	X	X
> Ciboulette	Biologique	X	X
> Citronnelle	Biologique	X	X
> Coings Japonais	Biologique	X	X
> Compote de coings et pommes	Biologique	X	X
> Compote de Cortland	Biologique	X	X
> Compote de McIntosh	Biologique	X	X
> Compote de pommes	Biologique	X	X
> Compote rhubarbe et pommes	Biologique	X	X
> Concombres	Biologique	X	X
> Confiture de cassis et pommes	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Confiture de cerises	Biologique	X	X
> Confiture de framboises	Biologique	X	X
> Confiture de poires	Biologique	X	X
> Confiture de prunes de Damas	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Cornichons	Biologique	X	X
> Courges congelées	Biologique	X	X
> Courges	Biologique	X	X
> Daikons	Biologique	X	X
> Edamame congelé	Biologique	X	X
> Edamame	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Epinards de Nouvelle-Zélande	Biologique	X	X
> Estragon	Biologique	X	X
> Feuilles d'argousier	Biologique	X	X
> Feuilles de Cassis	Biologique	X	X
> Feuilles de Cèdre	Biologique	X	X
> Feuilles de fraisier sauvage	Biologique	X	X
> Feuilles de Framboise	Biologique	X	X
> Feuilles de mûrier ronce	Biologique	X	X
> Fleur d'ail	Biologique	X	X
> Fraises congelées	Biologique	X	X
> Fraises	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Framboises congelées	Biologique	X	X
> Framboises	Biologique	X	X
> Gadelles congelées	Biologique	X	X
> Gadelles	Biologique	X	X
> Garniture de tarte aux pommes	Biologique	X	X
> Gelée de Cassis	Biologique	X	X
> Gelée de Coings Japonais	Biologique	X	X
> Gelée de gadelles	Biologique	X	X
> Gelée de groseilles	Biologique	X	X
> Gelée de poires	Biologique	X	X
> Gelée de Pommes et Cèdre	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 9/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Gelée de pommes et menthe	Biologique	X	X
> Gelée de pommes	Biologique	X	X
> Gelée de pommettes	Biologique	X	X
> Gourganes	Biologique	X	X
> Groseilles congelées	Biologique	X	X
> Groseilles	Biologique	X	X
> Haricots frais congelés	Biologique	X	X
> Haricots frais	Biologique	X	X
> Houblon	Biologique	X	X
> Hysope	Biologique	X	X
> Jus de pommes	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 10/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Laitue	Biologique	X	X
> Lavande	Biologique	X	X
> Livèche	Biologique	X	X
> Mélisse	Biologique	X	X
> Menthe	Biologique	X	X
> Mûres	Biologique	X	X
> Origan	Biologique	X	X
> Oseille	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Pimbina	Biologique	X	X
> Pimbina congelés	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 11/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Piments forts	Biologique	X	X
> Poires en sirop	Biologique	X	X
> Poires	Biologique	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X
> Pommes	Biologique	X	X
> Pommettes en sirop	Biologique	X	X
> Prunes Damas	Biologique	X	X
> Prunes Mont Royale	Biologique	X	X
> Prunes	Biologique	X	X
> Radis	Biologique	X	X
> Raisin de table	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 12/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Rhubarbe	Biologique	X	X
> Romarin	Biologique	X	X
> Roquette	Biologique	X	X
> Rutabagas	Biologique	X	X
> Sarriette	Biologique	X	X
> Sauge	Biologique	X	X
> Sureau	Biologique	X	X
> Sureaux congelées	Biologique	X	X
> Tartinade de cerises et cassis	Biologique	X	X
> Tartinade de cerises	Biologique	X	X
> Tartinade de fraises et rhubarbe	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 13/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Tartinade de fraises	Biologique	X	X
> Tartinade de mûres et pommes	Biologique	X	X
> Tartinade de physalis	Biologique	X	X
> Tartinade de prunes et aronia	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X
> Tisane : Argousier et camomille	Biologique	X	X
> Tisane : Camomille et lavande	Biologique	X	X
> Tisane : Camomille	Biologique	X	X
> Tisane : Houblon-citronnelle	Biologique	X	X
> Tisane : Houblon-lavande	Biologique	X	X
> Tisane : Quiétude Champêtre	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 14/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Les Vergers du Cap

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Tisane : Rêves Zen	Biologique	X	X
> Tomates	Biologique	X	X
> Tomatillos	Biologique	X	X
> Vinaigre de cidre	Biologique	X	X
> Zucchini	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 15/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-92382-Z-390644-2025



ALAIN JETTÉ F.A.S.N LES VERGERS DU CAP

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Site(s) couvert(s) :

> 389, chemin Bellevue Ouest, Cap-St-Ignace, Quebec, G0R 1H0, CANADA

Certificat délivré le 15 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 16/16

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé